

UN OUVRAGE DE FÉNELON

On sait que le livre de Fénelon "*Des Maximes des Saints*" fut condamné par l'Église. L'historien de Fénelon, le cardinal de Bausset, ne partageait pas l'opinion émise par quelques écrivains que l'archevêque de Cambrai avait donné à sa cathédrale un ostensor en or sur lequel la Religion était représentée foulant aux pieds un exemplaire des *Maximes des Saints*. Lorsque la première édition de la *Vie de Fénelon* vit le jour, le saint abbé de Calonne, alors chapelain des Ursulines des Trois-Rivières, adressa à une revue française qui, elle aussi, avait mise en doute l'anecdote de l'ostensor de Fénelon, la lettre suivante :

"Trois-Rivières, Canada, 2 juin 1820.

" Monsieur,

"J'ai lu dans le numéro 574, T. XXII de votre précieux journal, l'article concernant l'ostensor donné par M. de Fénelon à son église métropolitaine. Je m'estime heureux d'être parvenu à l'âge de soixante dix-huit ans pour contribuer à éclaircir une difficulté dont la solution est essentielle, selon moi, à la mémoire du prélat dans un des événements de sa vie qui lui fait le plus d'honneur, savoir la sincérité de sa soumission à sa condamnation sur laquelle l'autorité d'un grand prélat pourrait laisser des doutes. Mon témoignage est isolé, mais il me paraît devoir prévaloir sur tous les autres, même sur celui des vingt-trois cités dans votre feuille. Je laisse au public d'en juger.

"J'ai été vicaire général, official et chanoine de Cambrai sous MM. de Choiseul, de Fleury et le prince Fermand ; j'ai eu l'honneur de porter cet ostensor en procession ; mais ce qui est plus concluant, je l'ai examiné avec calme et soin et à loisir dans la sacristie ; je l'ai considéré avec un œil d'autant plus attentif et plus critique que j'étais bien informé des soupçons qu'on avait conçus bien légitimement sur le mandement de M. de Fénelon.